

Vivre dans une société coloniale

A Le Code de l'indigénat, un ensemble de lois adoptées dès 1881

Le Code de l'indigénat instaure une juridiction particulière pour les indigènes des colonies françaises, alors que les Européens vivant dans les colonies restent soumis aux lois françaises.

Contraventions spéciales à l'indigénat [...].

1. Défaut pour tout indigène de faire immatriculer, dans un délai de quinze jours, les armes à feu [...].
2. Habitation isolée sans autorisation de l'administrateur [...].
3. Réunion sans autorisation pour pèlerinages ou repas publics [...].
4. Ouverture de tout établissement religieux ou d'enseignement sans autorisation [...].
5. Inobservation des décisions administratives portant sur attribution de terres collectives de culture [...].
6. Actes de désordres sur les marchés ou autres lieux de rassemblement et autour des sources et fontaines publiques.

Extrait du *Journal officiel* de la République française du 17 juillet 1914

B Une inégalité politique

En 1911, un rapport commandé par le gouvernement général de l'Algérie rend compte du mécontentement de la population musulmane.

Alors que les juifs et fils d'étrangers sont devenus automatiquement citoyens français¹ prenant part à toutes les élections, les indigènes musulmans algériens sont systématiquement privés de représentation, ou du moins ne possèdent qu'une représentation absolument dérisoire. [...]

Aujourd'hui, dans aucune commune, les conseillers musulmans ne sont autorisés par la loi à prendre part à l'élection du maire et des adjoints.

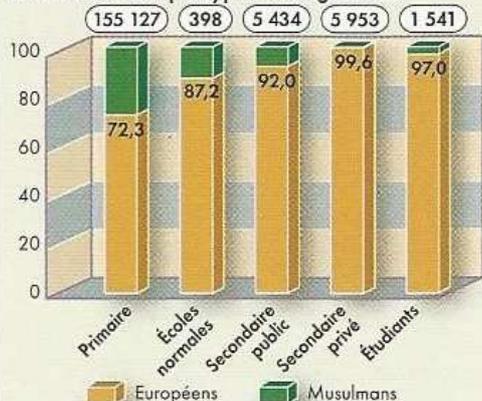
■ D'après un rapport commandé par le gouvernement général de l'Algérie, 1911.

¹ Les populations européennes installées en Algérie, ainsi que les juifs d'Algérie, ont obtenu la citoyenneté française dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

C

LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT EN ALGÉRIE

Nombre total d'élèves et proportion (en %) d'Européens et de Musulmans par type d'enseignement



D Le travail forcé

Le chemin de fer Congo-Océan, 500 km entre Brazzaville et Pointe-Noire, a été construit de 1921 à 1934 grâce au travail forcé qui a entraîné 20 000 morts.



Document E : Baptêmes en série par les pères Valkering et Cruize, Omveng, Cameroun, 1931. Aix-en-provence, Archives nationales d'outre-mer.